

Charlotte Lacoste, *Séductions du bourreau*  
Paris, Presses universitaires de France,  
coll. « Interventions philosophiques », 2010, 472 p.

Désirée Lamoureux  
University of Western Ontario

Depuis la parution des *Bienveillantes* de Jonathan Littell en 2006, le monde littéraire se questionne sur le rôle de la parole du bourreau fictif dans la compréhension des génocides. Si plusieurs critiques croient que la parole du bourreau fictif nous aide à comprendre les raisons qui existent derrière l'extermination des Juifs d'Europe ou le massacre des Tutsis au Rwanda, Charlotte Lacoste demeure convaincue que ce genre d'ouvrage perpétue l'idéologie du bourreau en usurpant la place de la victime et en banalisant la violence génocidaire. Son ouvrage, *Séductions du bourreau*, cherche à démontrer que la parole du bourreau fictif n'est pas fiable.

La première partie expose un historique du témoignage en commençant par les recherches de Jean Norton Cru sur le sujet à la suite de la Première Guerre mondiale. En effet, c'est en rentrant de cette guerre des tranchées que certains soldats ont décidé de mettre par écrit ce qu'ils avaient vécu. À ces témoignages véridiques, Cru oppose les récits romancés qui continuent d'édulcorer la guerre et à en faire un spectacle glorieux. C'est donc *Témoins* (1929), l'inventaire commenté des témoignages et des récits sur la Première Guerre mondiale de Cru, qui aurait ouvert la voie aux rescapés des camps de concentration nazis. Cependant, tout comme ceux des « témoins honnêtes » (p. 31) de la Grande Guerre, les témoignages des survivants seront largement ignorés au profit de romans mettant en scène l'horreur des camps. Lacoste estime que le public préfère ces derniers à cause de leur style « comme si vous y étiez » (p. 121) qui répond à la curiosité du lecteur au détriment de la distanciation nécessaire à la compréhension de l'expérience génocidaire. Pourvus d'un « ethos d'humilité » (p. 50), les survivants transcrivent pour leur part uniquement des expériences dont ils ont été témoins en négligeant toute chronologie et toute différenciation entre les événements : autant de preuves de l'absence de temporalité dans le camp et de l'horreur omniprésente dans toutes les sphères de l'existence. Lacoste ne cache pas son mépris pour les romanciers (Jean-François Steiner, Sylvain Reiner et Erich Maria Remarque) qui, en narrant l'expérience concentrationnaire à la place de la victime, ont défriché le terrain pour le bourreau.

Justement, si Annette Wieviorka, dans son ouvrage de 1998, parlait de l'avènement de *L'ère du témoin* depuis le procès d'Eichmann à Jérusalem, Lacoste y voit plutôt une tendance à faire de *chacun* un témoin, le bourreau inclus. Lacoste est d'avis qu'en démocratisant le témoignage, on usurpe la position de la victime, on normalise et on banalise le génocide. Lacoste ne voit ni un témoin dans le bourreau, ni un témoignage dans son récit : elle renomme « l'ère du témoin » de Wieviorka « l'ère du bourreau ».

C'est à l'aide d'une analyse rigoureuse de l'œuvre phare de « l'ère du bourreau » (p. 246), dans sa deuxième partie, que Lacoste se positionne à l'encontre de plusieurs critiques et chercheurs qui ont vu en la parole de Maximilien Aue, le narrateur des *Bienveillantes*, une voix légitime et fiable. Effectivement, l'idée que le bourreau fictif détient la vérité sur le génocide fait son chemin, même chez les historiens (p. 157). Lacoste ne manque pas de souligner le paradoxe qui englobe pourtant ce nouveau rôle du romancier : il a tous les droits en matière de création, mais il détient aussi une légitimité historiographique. On a donc attribué aux *Bienveillantes* une fonction pédagogique et explicative que Lacoste nie. Selon elle, le but du roman ne joue pas le rôle de prévenir le génocide en l'élucidant, mais de déculpabiliser le coupable. Elle interprète le point central de l'œuvre — le bourreau existe dans chaque être humain —, non pas comme un gage de l'humanité de Aue, mais comme un processus de manipulation qui cherche à rétablir le statut du bourreau. Selon son hypothèse, le roman serait un procès — une réécriture de *Orestie* d'Eschyle— où le lecteur forme le jury, Aue l'accusé et Littell l'avocat. En faisant du jury

un bourreau potentiel, on lui enlève la capacité de juger sans hypocrisie : il doit disculper le bourreau afin de rester lui-même innocent des crimes qu'il pourrait (ou aurait pu) commettre.

Lacoste considère Littell comme un avocat, car il aide Aue à gagner les sympathies de ses lecteurs en faisant de son protagoniste un être cultivé, intelligent et moral. Notamment, Littell arme son personnage principal d'une grande culture, d'une grande intelligence et d'une morale infaillible : il adore la musique, il pontifie constamment sur une variété de sujets, il vit selon la philosophie kantienne. Lacoste démontre non seulement que ces attributs sont des leurres pour amadouer le lecteur, mais elle souligne que le matricide, les divagations oniriques et les passages bucoliques du roman demeurent tous des fausses routes pour distraire le lecteur de la vérité : Aue est un génocidaire. De plus, Lacoste voit en la transformation de tous les êtres humains en monstres une mauvaise interprétation de la « banalité du mal » d'Arendt. Pour Arendt, la « banalité du mal » signifie un processus d'auto-abrutissement par lequel Eichmann s'est convaincu que ce qu'il faisait — envoyer des centaines de milliers de Juifs vers la mort — était banal. Littell, au contraire, voit dans la « banalité du mal » l'idée selon laquelle n'importe qui — tout être ordinaire, voire banal — pourrait devenir bourreau (p. 227). À cause de cette lecture superficielle d'Arendt, Lacoste voit dans ce roman la relativisation des crimes nazis.

Dans la troisième partie, Lacoste établit des liens entre les procédés présents dans *Les Bienveillantes* et les récits d'autres génocidaires fictifs : les « machetteurs » du Rwanda et les parachutistes français en Algérie. Notons que, d'un point de vue

méthodologique, la comparaison de SS, de génocidaires rwandais et de tortionnaires français dans une guerre postcoloniale pose problème. D'abord, l'absence de définition du terme « bourreau » fait en sorte que des tortionnaires, des bourreaux fonctionnaires, des tueurs, des « machetteurs », des opérateurs de chambre à gaz, etc. sont placés sur le même plan alors qu'il nous semble que ces divers « types » de bourreau demandent une perspective individuelle. De plus, l'auteure place ensemble une guerre et deux génocides en omettant toute explication historique et contextuelle. Cette absence demeure inquiétante, surtout du fait que l'auteure désigne justement l'omission du contexte historique comme un moyen de légitimer les actions du bourreau.

Malgré nos réserves méthodologiques, cette dernière partie cherche à dévoiler les objectifs de ce genre de littérature en mettant en relief les similarités entre Aue et les autres bourreaux fictifs. D'après les exemples relevés, le trope du bourreau « homme ordinaire » refait fréquemment surface : l'universalisation de la responsabilité se marie à la déresponsabilisation des responsables. Lacoste nous invite à considérer que cela participe à la fois d'une culpabilisation des victimes et d'« une vague de réhabilitation des criminels politiques » (p. 387). Ainsi, « l'ère du bourreau », en littérature, devient un moyen de légitimer la torture, la guerre et la violence qui continue à exister malgré le « plus jamais » qu'on a répété à la suite de la Seconde Guerre mondiale.